

## **La santé et la sécurité au travail = enjeu considérable pour les ETA**

**« Pas d'accident, défi gagnant »**

---

La Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles, ruraux et forestiers (CETTAR) accorde une importance primordiale à la prévention des accidents du travail car pour elle, un accident est un accident de trop

### **1. Elle considère que :**

- La santé et la sécurité au travail représentent un enjeu considérable au niveau économique pour la profession d'entrepreneur de travaux agricoles.
- Les entrepreneurs mettent à la disposition de l'agriculture et de l'espace rural un parc matériel performant et un savoir-faire professionnel de haut niveau réalisant des travaux aussi bien pour les grandes cultures que pour l'élevage, la forêt ainsi que pour les collectivités territoriales.
- Cette prestation se caractérise par un constant souci de la qualité du travail, une responsabilité particulière au niveau de la santé et de la sécurité des salariés et des membres de la famille occupés dans l'entreprise.
- Pour structurer un maximum d'efforts en matière de prévention des accidents, il a été nécessaire d'analyser différents systèmes d'assurance et de pratiques de prévention existants dans plusieurs pays.

### **2. Elle constate que**

- Le secteur professionnel des ETARF reste un secteur à risque
- L'intérêt supérieur des personnes occupées dans le secteur consiste à prévenir l'accident

### **3. Elle a pris trois initiatives :**

- Réalisation d'une enquête approfondie et comparative des systèmes d'assurance en Allemagne, au Danemark et en France.
- Recensement, évaluation et valorisation des bonnes pratiques existantes en matière de prévention des accidents.
- Préparation de la diffusion de ces pratiques afin d'améliorer encore la sécurité au travail **dans tous les pays de l'Union européenne.**

### **4. Elle entend**

- Valoriser les expériences acquises par les partenaires du projet, en capitalisant les acquis des trois pays engagés dans le projet
- Valoriser les actions innovantes et les diffuser aux ETARF au niveau européen global
- Enrichir les acquis communautaires en matière de sécurité et de santé

- Valoriser les compétences des acteurs de la prévention sur l'analyse des risques et la vulgarisation des bonnes pratiques.
- Participer par toutes formes d'action à l'élévation du niveau de compétence professionnelle des dirigeants et des salariés en termes de formation, d'information et de comportements pour orienter et améliorer la sécurité au travail

## **5. Elle décide de :**

- Développer le dialogue social sectoriel au niveau de chaque pays avec ses partenaires et au niveau européen avec la Fédération Européenne des Syndicats de l'Alimentation de l'Agriculture et du Tourisme (EFFAT)
- Par voie de conséquence, enrichir les groupes de travail impliqués dans le dialogue social sectoriel européen, organisé par la DG Emploi et Affaires Sociales de la Commission européenne.

Enfin la CEETTAR fait appel

- **Au Parlement Européen,**
- **Au Comité Economique et Social Européen (CESE)**
- **Aux Directions Générales de l'Agriculture et de l'Emploi et Affaires Sociales de la Commission**

Pour associer les entrepreneurs agricoles,

**Aux multiples débats actuels et aux nombreux défis futurs de l'agriculture européenne et les associer pleinement à la politique sociale et à la prospérité économique de l'Union, condition indispensable pour aborder sous les meilleurs auspices les incertitudes et préparer dans les meilleures conditions, les échéances internationales au cœur d'une Europe élargie et plus impatiente que jamais de ses nouvelles réalités sociales et de ses nouvelles espérances humaines.**

Bruxelles, le 10 juin 2004